

En 1321, « les marchés sont établis par concession octroyée au seigneur du Deffens » par Louis 1^{er}, comte de Clermont, seigneur de Bourbon et Chancelier de France. Ils doivent se tenir le vendredi, jour où se l'on tient ordinairement les audiences de justice. Ils sont spécialement réservés aux grains.

Ils tombent ensuite, peu à peu en désuétude. Lors de la famine de 1709, le bailli de Beaulon, Robert Duvernoy, juge ordinaire de Beaulon, Torcy et dépendances, à la requête de Bobinet, procureur fiscal (31 mai 1709), les rétablit avec défense de vendre ou acheter grains et farines ailleurs que sur la place publique.

A cette époque, les productions agricoles sont limitées. La plupart des terrains déboisés sont couverts de bruyère, genets, et autres plantes ne constituant que de maigres pâturages. Seules quelques parcelles sont destinées à la production de blé, seigle, orge, fèves, avoine, millet, raves, vigne.

Jusqu'en 1789, notre canton est divisé en deux =>

- canton de Chevagnes : Garnat, Beaulon, Bourbon Coutard, Thiel, Saint Pourçain Malchère, Lusigny et Chézy.

- canton de Gannay : La Chapelle, Paray, Saint Martin ainsi que des communes appartenant aujourd'hui à la Nièvre.

En 1566 : Beaulon compte 60 feux. (environ 300 habitants)

En 1682 : 147 feux (environ 700 habitants)

En 1686 : 163 feux (environ 800 habitants)

(n'oublions pas que ces chiffres ne tiennent pas compte des Turiers, commune de Chevagnes)

Aucun chiffres du XVIII^{ème} siècle, mais le canton de Chevagnes est passé de 6958 habitants en 1794 à 6000 en 1810 à cause des guerres de la République et de l'Empire.

On sait seulement qu'au début du XIX^{ème} le bourg ne comte que 40 à 50 personnes.

De 1712 à 1722, on comte 16 mariages et 48 baptêmes. De 1783 à 1792, 18 mariages et 62 baptêmes.

Pour anecdote, en 1796, les registres paroissiaux citent 245 baptêmes puis 179 en 1797. Bien entendu cela paraît excessif, mais à cette période, les enfants de plusieurs communes sont tous baptisés dans une seule et même église. C'est le cas de Beaulon.

Le 4 août 1789, abolition des privilèges des nobles, des dîmes, des corvées, des devoirs seigneuriaux.